

Résolution présentée par la délégation de la  
République de Turquie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Gestion du retour des réfugiés syriens et reconstruction de la Syrie

L'Assemblée Générale,

Préoccupé par la présence de près de 4 millions de réfugiés syriens en Turquie, confrontés à des difficultés d'intégration économique et sociale, ainsi qu'à des actes de discrimination provenant de notre peuple qui s'inquiète du poids que pèsent ces migrants pour l'avenir du pays.

Alarmée par l'impact économique et social important que représente cet afflux de réfugiés pour la Turquie, et par le poids que cela fait peser sur les institutions sociale et économique du pays.

Déplorant la lenteur des efforts internationaux pour la reconstruction de la Syrie, pays dévasté par la Guerre.

S'appuyant sur les récentes déclarations du gouvernement syrien affirmant que le pays est "sous contrôle" et apte à accueillir à nouveau ses citoyens.

Décide

- d'appeler à un soutien financier international, en particulier de l'Union européenne, pour établir un Fonds de Reconstruction de la Syrie, permettant de reconstruire les infrastructures et d'assurer le retour sécurisé et volontaire des réfugiés syriens, contribuant ainsi à réduire les flux migratoires et à stabiliser la région ;
- de suspendre l'accord migratoire du 18 mars 2016 en l'absence de ce financement qui permettrait aux Syriens de reconstruire leur nation. La suspension de cet accord signifierait que les flux migratoires vers l'Europe pourraient alors reprendre librement.

Le texte français fait foi